

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-107 DU 12 MAI 1980

abrogeant le décret n° 76-162 du 2 Juillet 1976 et portant nomination du Camarade Abou-Bakar BABA-MOUSSA en qualité de Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la Loi n° 62-41 du 31 Décembre 1962 autorisant l'adhésion de la République Populaire du Bénin au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement ;

VU le décret n° 76-162 du 2 Juillet 1976 modifiant le décret n° 75-19 du 24 Janvier 1975 et portant nomination du Commandant François DOSSOU en qualité de Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 76-162 du 2 Juillet 1976 portant nomination du Commandant François DOSSOU en qualité de Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement.

.../...

Article 2.- Est nommé Gouverneur auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement le Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique.

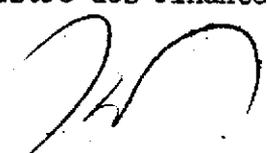
Article 3.- Le Présent décret sera publié et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 2 Mai 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4
CPC 6 ANR 6 SGG 4 SPD 2 MF-MPSAE 8
autres Ministères 20 DPE-INSAE 4
DAJL 2 IGE et ses Services 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-BN 4
FASJEP 2 Intéressé 1 DAFA/MPSAE 2
BCEAO-BIRD-AID-FMI-BBD-DAMB 12
DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 BCP 1
JORPB 1.-